Envoyé en préfecture le 29/06/2023
Reçu en préfecture le 29/06/2023
Publié le 30/06/2023
ID : 062-246200638-20230629-DCS_230628_107-DE

SYNDICAT INTERCOMMUNAL À VOCATION MULTIPLE "COMMUNAUTÉ DU BÉTHUNOIS"

****

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

****

COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU MERCREDI 28 JUIN 2023 À 19 h 00

Nombre de délégués : 129

Date de la convocation et d'affichage : 22 juin 2023

Présents à la séance : 72

Compte-rendu de la séance : 29 juin 2023

****

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit juin à dix-neuf heures, le comité syndical de la "Communauté du Béthunois", s'est assemblé à la salle des Fêtes d'Hersin-Coupigny, sous la présidence de Monsieur Pierre-Emmanuel GIBSON, Président du SIVOM de la Communauté du Béthunois, suivant convocation faite le 22 juin 2023.

Etaient présents : Le délégué de la commune d'Allouagne : M. HENNEBELLE ; Les délégués de la commune d'Auchel : M. BERRIER, Mmes DERLIQUE, KUBIAK, M. PETIT, Mme DUCROCQ, M. DUQUESNE ; Les délégués de la commune de Béthune : MM. GACQUERRE, GIBSON, BARRE, Mme BERTOUX, MM. CORDONNIER, PERRIN, Mme BERROYER, MM. JEVTOVIC, KWARTNIK, Mmes DESCAMPS, GOTTRAND, IMBERT, M. DEKEYSER, Mme BREUVART-PETITPAS ; Les délégués de la commune de Beuvry : Mme LEFEBVRE, M. FIGENWALD, Mme VANBERGUE, M. BEAUVOIS, Mme NAPINSKI, M. DELBARRE, Mme HAROUAT ; Les délégués de la commune de Chocques : M. MASSART, Mme TURBERT, M. BEUGIN; Les délégués de la commune de Drouvin-le-Marais : M. GOLLIOT, Mme DECOURCELLE ; La déléguée de la commune d'Ecquedecques : Mme MULLET ; Les délégués de la commune d'Essars : MM. MALBRANQUE, MASSARD ; Le délégué de la commune de Festubert : M. DOUVRY ; Les délégués de la commune de Fouquereuil : MM. OGIEZ, BILLET ; Les déléguées de la commune de Fouquières-lez-Béthune : Mmes DUBY, WERSINGER ; Les délégués de la commune de Gonnehem : MM. DELORY, POIRE, ROUSSEL ; Les déléguées de la commune de Gosnay : Mmes CLEROT, BAUDRIN ; Les délégués de la commune d'Hersin-Coupigny : Mme SAUVAGE, MM. DESCAMPS, FONTAINE, Mme LECOMPTE ; Le délégué de la commune d'Hesdigneul : M. LECOMTE ; Les délégués de la commune de Labourse : MM. PRUVOST, DISSAUX, ROUSSEY ; Les délégués de la commune de Lapugnoy : Mme VEREECQUE, M. DAILLES, Mme GOFFART ; Le délégué de la commune de Marles-les-Mines : M. BOBEK ; Les délégués de la commune de Nœux-les-Mines : M. SWITALSKI, Mmes ANTKOWIAK, BACLET ; Le délégué de la commune d'Oblinghem : M. CARPENTIER ; Les délégués de la commune de Sailly-Labourse : MM. BELLAMY-

Envoyé en préfecture le 29/06/2023
Reçu en préfecture le 29/06/2023
Publié le 30/06/2023
ID : 062-246200638-20230629-DCS_230628_107-DE

FERAND, RATAJCZAK ; La déléguée de la commune de Servins : Mme DUCLOY ; Le délégué de la commune de Vaudricourt : M. JURCZYK ; Les délégués de la commune de Vendin-lez-Béthune : Mme MEYFROIDT, M. FLORCZYK ; Les délégués de la commune de Verquigneul : M. CHRETIEN, Mme BASSOM ; Les délégués de la commune de Verquin : M. GROUX, Mme HERREMAN.

Ont donné pouvoir : Mme LOISEAU à M. PERRIN, M. SCALONE à M. JEVTOVIC, M. SOLHEID à M. CORDONNIER, Mme HARFAUX HAELEWYN à Mme BERROYER, Mme BEIGNIER à M. BARRE, Mme WACH à Mme VANBERGUE, M. BONNIERE à Mme MULLET, M. CARAMIAUX à Mme SAUVAGE, M. FAVIER à M. DESCAMPS, Mme POIRET à Mme LECOMPTE, M. DELANNOY à M. DAILLES, M. HERNU à M. CARPENTIER.

Se sont fait représenter : M. VIVIEN par M. DUQUESNE, Mme BOULART par Mme BREUVART-PETITPAS, M. ELAZOUZI par Mme IMBERT, M. BRIGE par M. DEKEYSER, Mme PHILIS par Mme GOTTRAND, M. BAUDET par Mme HAROUAT, M. WYNNE par Mme WERSINGER, M. VAAST par Mme BAUDRIN, M. SCAILLIEREZ par M. DISSAUX, M. COQUERELLE par M. ROUSSEY, Mme CARON par Mme GOFFART, M. CODRON par Mme HERREMAN.

Excusés : MM. VIVIEN, CARRE, BOY, Mme BLASZCZYK, Mmes BOULART, LOISEAU, MM. ELAZOUZI, BRIGE, SCALONE, Mmes CHOCHOI, PHILIS, M. SOLHEID, Mmes HARFAUX HAELEWYN, BEIGNIER, WACH, DENIS, M. BAUDET, Mme GIBON, M. BONNIERE, QUENIART, WYNNE, VAAST, CARAMIAUX, FAVIER, Mme POIRET, MM. JOMBART, BERTIER, GREVET, SCAILLIEREZ, COQUERELLE, DELANNOY, Mmes CARON, DELANNOY, M. MICHALSKI, Mme TOURSEL-DERUELLE, MM. COUVILLERS, MARCELLAK, BLONDEL, Mmes GODART, BUISINE, MM. TASSEZ, DELAHAYE, CODRON.

M. Maurice LECOMTE, délégué titulaire de la commune d'Hesdigneul, ayant été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, les a acceptées.

Monsieur Pierre-Emmanuel GIBSON, Président, ouvre la séance.

Envoyé en préfecture le 29/06/2023
Reçu en préfecture le 29/06/2023
Publié le 30/06/2023
ID : 062-246200638-20230629-DCS_230628_107-DE

Comité Syndical du 28 juin 2023 ***Code service : 100***
E ***PEG***

1-07- CONTRACTUALISATION AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS – SIGNATURE D'UN CONTRAT DE TERRITOIRE 2023-2026

Créé en 1988, le Syndicat intercommunal à vocation multiple de la Communauté du Béthunois regroupe aujourd'hui de nombreuses communes des arrondissements de Béthune et de Lens. Il dispose d'un budget annuel de 38 millions d'euros, emploie 500 agents, est implanté sur 12 sites différents et s'organise autour de 5 pôles qui regroupent 36 compétences mutualisées relevant du bloc « communal ». Puisqu'il est à vocation multiple, il est donc « à la carte », les communes membres ont ainsi le choix des compétences qu'elles lui transfèrent dans les domaines de la solidarité et de la santé, de la restauration collective, de l'enfance et de la jeunesse, des services techniques ou encore de la sécurité publique.

Le SIVOM de la Communauté du Béthunois a pour objet de doter notre territoire en équipements structurants afin d'assurer, de pérenniser et de développer des services publics mutualisés de qualité, à nos communes et à nos habitants. L'accès aux services du quotidien à tous les publics et notamment les plus fragiles compte parmi les enjeux essentiels de notre action. C'est notre raison d'être et un véritable état d'esprit : Le SIVOM de la Communauté du Béthunois, acteur de votre quotidien !

Sans cesse à l'écoute des attentes et des besoins nouveaux de nos communes et de nos habitants, nous poursuivons ainsi le développement de notre offre de services et la création de nouveaux équipements structurants.

Le 26 Septembre 2022, le Département du Pas-de-Calais a adopté une délibération-cadre pour la mise en œuvre d'une quatrième génération de contractualisation avec les partenaires des territoires, pour la période 2023-2026.

Cette nouvelle génération de contrat doit permettre la déclinaison du projet de mandat départemental qui s'articule autour de trois pactes dédiés aux solidarités territoriales, aux réussites citoyennes et aux solidarités humaines.

La contractualisation est aussi l'un des outils qui permet au Département d'apporter une réponse adaptée aux réalités des besoins des habitants et aux spécificités des territoires.

Fort de son action au quotidien et de ses projets de développement, le SIVOM de la Communauté du Béthunois a souhaité s'inscrire dans cette démarche aux côtés du Département du Pas-de-Calais. La négociation a ainsi permis de définir deux axes de développement, qui sont au cœur du contrat proposé entre nos collectivités :

- *Conforter les services et présences afin de proposer une offre cohérente et complémentaire répondant aux attentes des habitants,*

Envoyé en préfecture le 29/06/2023
Reçu en préfecture le 29/06/2023
Publié le 30/06/2023
ID : 062-246200638-20230629-DCS_230628_107-DE

- *Renforcer la coopération entre acteurs locaux pour assurer une alimentation durable et locale*

En appui à la démarche de contractualisation, le Département a également mis en place un Fonds d'Innovation Territorial- FIT – afin de soutenir financièrement les projets qui concourent à la réalisation des enjeux prioritaires inscrits au contrat.

C'est dans ce cadre que le SIVOM de la Communauté du Béthunois a déposé des demandes de cofinancement en faveur de la réhabilitation de l'ancienne cuisine centrale en hôtel de police municipale intercommunale à Béthune, et de la construction de la légumerie à Verquigneul.

Aussi, Monsieur le Président invite le Comité Syndical à approuver le contrat de territoire 2023-2026 et les fiches-actions et à l'autoriser à signer les pièces correspondantes avec le Conseil Départemental du Pas-de-Calais.

ADOPTÉ

Fait en séance les jours, mois et an que dessus
"Suivent les signatures"
Pour extrait conforme

SIVOM de la Communauté du Béthunois (62)

Signé par : Pierre Emmanuel GIBSON
Date : 29/06/2023
Qualité : Président